

Certification professionnelle des non-diplômés : des solutions adaptées aux étrangers primo-arrivants

- **Le Comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018 a explicité l'enjeu majeur de la formation des primo-arrivants.**
- **Sans déroger au droit commun**, il s'agit de ne pas creuser les différences en apportant des **solutions concrètes et efficaces**.
- **L'accès à la certification est un élément clé dans la recherche d'emploi** et l'évolution professionnelle. L'objectif n'est donc pas uniquement de former des usagers mais également de leur offrir une reconnaissance de leurs qualifications et de leurs compétences.
- Le ministère du travail soutient des programmes et expérimentations pour développer des méthodes d'intégration par l'emploi et la formation, notamment à travers le Plan d'Investissement dans les Compétences.



Certification professionnelle des non-diplômés : des solutions adaptées aux étrangers primo-arrivants

- Un des premiers dispositifs d'intégration des réfugiés dans l'emploi est le **programme HOPE**.
- **HOPE offre un parcours complet et intégré** à destination des bénéficiaires d'une protection internationale, avec pour objectif l'accès à l'emploi et à l'autonomie.
- Il est axé sur l'**apprentissage du français**, la **formation à un métier**, l'**accès à la certification de ce métier**.
- Les bénéficiaires sont intégralement pris en charge pour l'hébergement et la restauration durant la totalité du parcours.



Certification professionnelle des non-diplômés : des solutions adaptées aux étrangers primo-arrivants

- HOPE débute par en un **temps de qualification en langue, soit 400 heures de français** en situation professionnelle (POEC)
- Les bénéficiaires poursuivent ensuite sur un **temps de qualification métier, soit 450 heures** en contrat de professionnalisation ou en contrat de développement professionnel intérimaire (CDPI) , avec l'apprentissage d'un métier et un soutien en français.
- Le programme a la particularité de permettre un accompagnement administratif, social et citoyen.
- A la fin du programme, **le candidat est soutenu dans sa recherche de logement et d'emploi.**



4 Premiers résultats.

Hope 1000 et Hope Marie Curie

1377 stagiaires formés

57 centres AFPA mobilisés

12 Régions concernées

Plus de 250 entreprises mobilisées

Sorties Logement

85 % des stagiaires ont un logement à la fin de leur parcours.
Calcul sur **832 stagiaires** ayant terminé leur parcours.



Taux d'abandon très faible
4,5 % des stagiaires ont abandonné (essentiellement pour des raisons de santé).

Certification français

78,25 % des stagiaires ont obtenu une certification DCL.
558 Sur 713 stagiaires ayant passé la certification



Certification Métier

84 % de réussite à la certification CCP ou titre complet
Sur **608 stagiaires**, 511 ont obtenu une certification soit sur 1 CCP soit sur le titre complet.



Sorties Emploi / Formation

70 % stagiaires sont en emploi ou en formation à la fin du parcours
467 en emploi et 32 en formation sur **714 parcours** pour lesquels nous avons l'information



Certification professionnelle des non-diplômés : des solutions adaptées aux étrangers primo-arrivants

- Le Premier Ministre a également manifesté son souhait de développer l'**obtention de certification par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)**.
- La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toute personne, quel que soit son niveau d'études, son niveau de qualification ou son statut.
- **1 000 candidats primo-arrivants** pourront s'inscrire dans ce programme, qui se déroulera sous un format collectif.
- Les candidats seront sélectionnés en fonction de leurs expériences et des besoins en emplois exprimés sur les territoires.



Certification professionnelle des non-diplômés : des solutions adaptées aux étrangers primo-arrivants

Objectifs du programme :

- faciliter la reconnaissance des qualifications et de l'expérience ;
- enclencher une dynamique positive ;
- faciliter un accès plus rapide à la certification.



Certification professionnelle des non-diplômés : des solutions adaptées aux étrangers primo-arrivants

Trois modalités sont envisagées, en fonction du profil du candidat :

1) La **validation des acquis de l'expérience totale**, pour accéder au titre professionnel souhaité du ministère du travail.

2) La **validation partielle des acquis de l'expérience**, pour valider un certificat de compétences professionnelles d'un titre professionnel (CCP) conformément à l'article 9 de la loi du 5 septembre du 2018 pour « La liberté de choisir son avenir professionnel », mise en œuvre à titre expérimental.

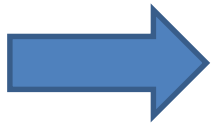
3) La **reconnaissance de savoir-faire professionnels (RSFP)** qui concerne les activités et emplois infra V.



Certification professionnelle des non-diplômés : des solutions adaptées aux étrangers primo-arrivants

- Une **procédure dérogatoire à la recevabilité** du droit commun (expérimentation) : l'Évaluation des Compétences et Aptitudes Professionnelles (EPAC).

L'objectif est de ne pas pénaliser des candidats qui ne disposeraient pas de l'intégralité des justificatifs demandés habituellement.



Le programme doit garantir un parcours sans césure et fluide, tant en matière d'orientation que pour les formations complémentaires éventuellement nécessaires.



Certification professionnelle des non-diplômés : des solutions adaptées aux étrangers primo-arrivants

Il semble aussi important de **développer une certification en langue française** dans un contexte où le nombre primo-arrivants n'ayant eu aucune relation avec la langue française augmente.

Le ministère du travail construit avec l'AFPA une **certification de reconnaissance de langue française à visée professionnelle**.

Cette certification permettra d'attester d'un niveau de maîtrise de la langue allant de A1 à B1 du cadre européen. Les primo-arrivants seront les premières cibles.

Cette certification devra permettre d'évaluer les candidats d'après des compétences professionnelles transversales et non limitées à un secteur spécifique.

Cette certification devra répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle.



Certification professionnelle des non-diplômés : des solutions adaptées aux étrangers primo-arrivants

La certification devra attester individuellement le niveau du candidat dans chaque compétences langagière :

- Compréhension écrite
- Compréhension orale
- Expression écrite
- Expression orale

L'objectif est de permettre de maximiser le niveau de reconnaissance et d'encourager le candidat à progresser.

Elle représentera une étape dans le processus de maîtrise du socle de compétences CléA.

La certification donnera lieu à une reconnaissance d'un niveau global de langue du candidat.

